

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 27 juin 2019

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019070

Présents : 28

Votants : 32

Objet : Demande de subvention auprès de la CAF au titre de la construction d'un ALSH

Le 27 juin 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 21 juin 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Luc TURNER a donné pouvoir à Christophe JEDRECY, Désigane FLORE a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice CROS.

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Maryvonne BOQUET :

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne soutient financièrement les opérateurs publics dans la mise en œuvre de structures destinées aux enfants et familles essonniennes. Dans le cadre de la création de nouveaux accueils collectifs de mineurs, les porteurs de projets peuvent être accompagnés sous forme de subvention d'investissement.

Ainsi, la commune de Dourdan souhaite présenter l'opération de reconstruction de locaux scolaires, périscolaires et associatifs au sein du groupe scolaire Charles Péguy, au titre du dispositif concernant la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

L'aide octroyée s'établit à partir d'une base subventionnable de 600 €/m² et est plafonnée dans la limite de 300 000,00 € HT. La surface totale dédiée aux activités périscolaire et scolaires retenue, représentant plus de la moitié de la surface nouvellement créée, est de 157 m² (surface totale d'environ 304 m²).

Le montant prévisionnel de la subvention accordé par la CAF de l'Essonne s'élève donc à 94 200,00 € H.T. pour la commune de Dourdan.

Il est à préciser que le taux de subventions publiques total ne pourra dépasser 70 % de la dépense subventionnable toutes aides financières confondues.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 983 000,00 € HT soit 1 179 600,00 € TTC (honoraires de Maîtrise d'œuvre non inclus).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission «Finances - Sécurité» du 19 Juin 2019,

Considérant le souhait de la commune de Dourdan de solliciter l'aide financière de la CAF de l'Essonne,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'affirmer** la volonté de déposer une demande de subvention auprès de la CAF de l'Essonne au titre de la construction d'un Accueil de Loisir Sans Hébergement 2019 (ALSH),
- **d'approuver** le programme de l'opération présentée pour un montant prévisionnel estimatif de 983 000,00 € H.T., soit 1 180 404,00 € T.T.C. (honoraires de Moe non inclus), ainsi que le plan de financement prévisionnel et l'estimation de l'opération niveau APD, annexés à la présente délibération,
- **de déposer** un dossier en vue de l'instruction d'une demande de subvention auprès du représentant de la CAF de l'Essonne, selon les éléments exposés,
- **de solliciter** une subvention au taux le plus élevé possible et de demander le démarrage anticipé des travaux,
- **de fournir** les éléments nécessaires pour l'attribution de la subvention,
- **d'informer** les services de la CAF de l'Essonne de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet,
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 10 JUIL. 2019
- **Transmis au représentant de l'Etat**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme
La Maire
Maryvonne BOQUET